

*Expansion des exportations—Loi*

prendre pour des économistes minables. A l'heure des communications mondiales instantanées, celui qui fait preuve d'esprit de clocher ne va pas bien loin. D'ailleurs, les chiffres le disent éloquemment. La Société pour l'expansion des exportations est une société de la Couronne dont les Canadiens ne peuvent manquer d'être fiers. La bonne réputation dont elle jouit dans le monde entier rejaille sur le Canada et sur toute sa population. De plus, elle contribue grandement, par ses activités, à l'expansion industrielle et économique du Canada.

Monsieur le président, lorsque l'honorable député de Nickel Belt (M. Rodriguez) parle de stratégie industrielle et de coordination, je lui dis que ce gouvernement s'est engagé au cours des deux dernières années dans la meilleure voie en ce qui a trait à la coordination, et la nomination du ministre Andras au nouveau ministère est un signe concret de cette activité. Mais il est facile, monsieur le président, tout comme le fait l'honorable député de Nickel Belt, de s'asseoir autour d'une table avec du bon vin et théoriquement d'écrire la meilleure stratégie industrielle. Mais à ce chapitre, je pense que mon expérience est un peu plus vaste que la sienne, et je lui demande de déposer un document sérieux nous donnant vraiment la façon de procéder. Est-ce que nous n'avons pas fait suffisamment avec les interventions du ministère de l'Expansion économique régionale dans sa propre région, dans le cas de l'investissement de la société Ford, entre autres? Venant du Québec, je peux facilement m'imaginer la frustration des gens de Sudbury de n'avoir pu obtenir ce projet. Mais, monsieur le président, nous avons offert un montant nettement plus substantiel à cette compagnie pour aller s'installer dans une zone désignée, que ce soit le Québec ou Sudbury, et elle a refusé. Du dirigisme économique à la façon que le député de Nickel Belt veut bien le faire, c'est la meilleure façon justement de voir nos investissements «foutre le camp».

Le socialisme à la petite rengaine du député de Nickel Belt devrait faire la honte de bien des députés du Nouveau parti démocratique qui ne partagent absolument pas le même point de vue que le député de Nickel Belt. Heureusement que ce parti compte des députés ayant une autre façon de voir et nettement plus pratique que celle de ce député qui ne tente que de se faire élire en donnant tout le blâme à une compagnie, à une société d'État du gouvernement, et s'imaginant qu'en pompant le monde dans sa circonscription il sera réélu. Je l'attends à la prochaine campagne électorale.

● (1732)

*[Traduction]*

**M. F. A. Philbrook (Halton):** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir venir apporter mon écot au débat sur le bill C-205 qui a été proposé par mon ami le député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Le député semble avoir un esprit à voie unique: bon train, mauvaise voie. Pour m'exprimer d'une manière un peu plus délicate, je dirai qu'il a des idées préconçues à l'égard de la Société pour l'expansion des exportations. Les questions qu'il a soulevées aujourd'hui m'ont rien d'original. Il les avait déjà soulevées en mai et juin 1977, à l'occasion du débat sur le bill C-47 et en avril, mai et juin 1978, dans le cadre du débat sur le bill C-36. Il a posé la même question des dizaines et des dizaines de fois. Pour sa gouverne, nous allons essayer une fois de plus de lui faire comprendre de quoi il retourne.

[M. Loisel (Chambly).]

Le député croit apparemment que le Canada peut inciter arbitrairement d'autres pays à enrayer leur expansion en refusant de les approvisionner. Nous ne sommes pas les seuls à pouvoir offrir certaines techniques et certains produits. Si nous refusons de les vendre, d'autres s'en chargeront à notre place.

**M. Rodriguez:** Commençons par nous occuper de notre propre développement!

**M. Philbrook:** J'y viendrai dans quelques minutes. Il y a une chose que j'aimerais savoir, par contre; c'est ce que le député et ses collègues du Nouveau parti démocratique, pourtant connu pour ses tendances humanitaires, pensent du développement et de la création d'emplois dans des pays qui ne sont pas aussi privilégiés que le Canada, et notamment dans son pays natal, la Guyane, cela dit en toute déférence.

Voyons un peu quel rôle joue la Société pour l'expansion des exportations. C'est probablement la société de la Couronne dont on a dit le plus de bien et dont on comprend probablement le moins le mécanisme. J'aimerais parler tout d'abord de ce qu'elle évite de faire. Elle ne fait jamais de cadeau, elle ne subventionne jamais qui que ce soit sous aucun prétexte, elle ne prête jamais d'argent à des sociétés canadiennes, elle se charge elle-même de son financement et elle n'a rien d'une œuvre de bienfaisance.

D'après les brochures qu'elle publie, la Société pour l'expansion des exportations cherche par le biais de prêts, d'assurances et de garanties sur les investissements étrangers, à faciliter l'exportation des produits canadiens. Ses polices d'assurance couvrent de nombreux risques: elles protègent contre les débiteurs étrangers qui ne paieraient pas les biens et services achetés, elle couvrent tant les risques commerciaux tels que la faillite, l'insolvabilité, la non-reconnaissance de dette, etc., que les risques politiques comme la guerre, les émeutes, les insurrections, les problèmes de convertibilité des devises, etc. Ces assurances peuvent soit garantir la totalité du volume des exportations annuelles soit fonctionner sur une base contractuelle. La SEE protège par ailleurs les exportateurs canadiens contre les falsifications de garantie de banque ou de cautionnement auxquels les acheteurs étrangers pourraient avoir recours. Un nouveau service est désormais offert aux entrepreneurs qui ont des chantiers de construction à l'étranger. Tous les exportateurs, quelle que soit la taille de leur entreprise, qu'elle soit grande ou petite, peuvent bénéficier de cette assurance.

La société assure par ailleurs un autre service: elle garantit les investissements à l'étranger. Cette assurance s'applique aux investissements effectués à l'étranger par des sociétés canadiennes. La Société n'accorde toutefois ce genre d'assurance que lorsqu'elle est certaine que les investissements proposés seront profitables et acceptables pour le pays bénéficiaire et lucratifs pour l'économie canadienne.

Le service des prêts de la SEE attire le plus l'attention et provoque le plus de critiques injustifiées. La SEE prête de l'argent aux acheteurs étrangers de biens et de services canadiens. Ces prêts sont pleinement garantis et se négocient à des taux d'intérêt plus élevés que celui que paie la SEE elle-même.

Les fonds qui servent à financer ces prêts proviennent de capitaux internationaux et non pas de la poche des contribuables. L'argent ne sort jamais du Canada puisque la SEE, agissant pour le compte de l'acheteur étranger, donne cet argent directement à l'exportateur canadien lorsqu'il exporte.